



Groupe de travail sur la grille de notation du 3 mai 2011



A l'initiative du SNUipp-FSU 67 qui le réclamait depuis plusieurs années auprès des IA et recteurs successifs, s'est tenu aujourd'hui un groupe de travail sur la grille départementales de notation.
Voici ci-dessous notre analyse de cette grille, nos questions ce jour à l'IA ainsi que nos revendications.

La grille de notation dans notre département

Les critères de notation des enseignants du premier degré varient d'un département à l'autre.
Plus des trois quarts des départements français appliquent une grille de notation en fonction de l'échelon : dans un échelon donné, les collègues sont notés avec des écarts possibles de plus ou moins 3 points (note la plus basse, note moyenne, note la plus haute).

La grille de notation départementale que nous connaissons dans le Bas-Rhin actuellement a été mise en place en 2006. Ses règles d'application étant définies par la circulaire du 12 octobre 2006.
Cette grille ne suit pas les échelons mais l'ancienneté générale des services. La circulaire, toujours en vigueur, impose une augmentation de note limitée à un quart de point (0.25) lorsque la note est déjà à la limite supérieure de la grille.
Or, force est de constater que les règles fixées ne sont pas toujours suivies. Cette différence de traitement, d'une circonscription à l'autre mais aussi d'un collègue à l'autre au sein d'une même circonscription, est parfaitement injuste et opaque. Certains collègues pourront ainsi être notés au-dessus de la grille alors que d'autres éventuellement resteront toute leur carrière en dessous.

La circulaire précisait en outre qu'un bilan serait fait chaque année en octobre, ce qui n'a jamais été le cas. Les élus du SNUipp-FSU 67 n'ont cessé tout au long de ces années de réclamer ce bilan, pointant du doigt les dysfonctionnements tant auprès de l'Inspectrice d'Académie que lors de chaque rendez-vous chez les recteurs et demandant systématiquement une révision de ce système.

Une grille particulièrement discriminatoire

Le SNUipp-FSU 67 s'est opposé d'entrée à ce type de grille parce qu'il est particulièrement discriminatoire.

Première discrimination

D'abord en ce qui concerne le 67 : quand des collègues arrivent dans le Bas-Rhin en provenance d'autres départements, à ancienneté égale leurs notes sont presque toujours supérieures. Deux conséquences en découlent immédiatement :

- 1- ces collègues, vont accumuler des retards d'inspection ou voir leur note avancer d'un quart de point s'ils sont au sommet de la grille ;
- 2- lors des campagnes de promotions, ces collègues changent d'échelon en priorité puisque chez nous, spécificité du Bas-Rhin à nouveau, la note est prise en compte deux fois dans le barème. (Dans d'autres départements, la note est parfois prise en compte une fois, voire pas du tout)

La volonté du département est donc bien clairement de lier le salaire à la note pédagogique.

Deuxième discrimination

Dans notre académie, une fois encore, deux poids deux mesures : les règles ne sont pas les mêmes dans le 67 et le 68 malgré les demandes réitérées auprès des IA et recteurs successifs du SNUipp-FSU67 d'harmonisation académique

Troisième discrimination

Cette grille accentue les inégalités de carrière pour les femmes qui beaucoup plus souvent que les hommes ont des interruptions de carrière.

Les questions posées au groupe de travail

1- Cette grille a-t-elle réellement limité le nombre de personnels hors grille ? D'où viennent les gens au-dessus de la grille ?

Réponse de l'IA : les collègues notés au-delà de la note maximale arrivent d'autres départements ou bien étaient détachés. 4 enseignants sont originaires du Bas-Rhin.

2- Les IEN l'appliquent-ils vraiment selon les règles ?

Réponse de l'IA : les IEN proposent la note et c'est l'IA qui décide. Il faudra redéfinir les modalités en conseil d'IEA afin que les règles soient appliquées strictement.

3- Les collègues en sont-ils satisfaits ? (compte tenu du nombre d'appels, de courriels et de lettres, visiblement non). Cette façon de noter ne décrédibilise-t-elle pas l'inspection ?

Réponse de l'IA : l'aspect affectif de la note ne peut être ignoré, mais le rapport écrit pose quand même explicitement les remarques et les conseils.

4- Pourquoi existe-t-il de telles différences entre les deux départements de l'académie ? Les deux rectrices se sont engagées (pas plus tard qu'il y a 15 jours pour la dernière fois) à revoir cette inégalité de traitement. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Réponse de l'IA : il n'est pas toujours nécessaire d'harmoniser les départements d'une académie et l'IA dit ne pas y être favorable.

Ce que demande le SNUipp-FSU 67

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est opposé au poids excessif de la note pédagogique surtout lorsque celle-ci est utilisée au détriment de l'égalité de traitement entre les collègues. Cela est particulièrement vrai dans le barème des promotions.

Le poids accordé à la note dans notre département et pose le problème du différentiel de carrière : des sommes importantes sont en jeu.

Cependant, puisque note il y a encore :

- le SNUipp-FSU 67 demande que les règles décidées en CAPD soient strictement appliquées afin de ne pas créer de distorsions entre les circonscriptions et entre les collègues.

Réponse de l'IA : les règles seront écrites et soumises à l'accord de la CAPD.

- Le SNUipp-FSU 67 demande que la note ne compte plus du tout ou seulement une fois dans le barème des promos comme dans les autres départements afin que le salaire et la note ne soient plus liés : pas de salaire au « mérite ».

Réponse de l'IA : une enquête sera menée auprès d'autres départements afin de comparer les modalités de prise en compte des notes dans les barèmes de promos. Un autre groupe de travail se réunira alors pour en décider.

- Le SNUipp-FSU 67 demande une meilleure adéquation entre la note et l'inspection : beaucoup de collègues qui ne se voient gratifier que d'un quart de point se disent démotivés. En outre, il peut arriver que des correctifs de note (dus à des retards d'inspection) soient corrigés à la baisse sous prétexte de grille contraignante.

Réponse de l'IA : les limites imposées par la grille de notation sont contraignantes. Cependant, il est possible de contester sa note auprès de l'IA. Si des écarts existent, c'est seulement à la marge.

- Le SNUipp-FSU 67 demande une péréquation pour que les collègues du département ne soient pas pénalisés lorsque de nouveaux arrivants sont « sur-notés » (les Bas-Rhinois qui intègrent la Moselle voient par exemple leur note augmentée dès leur arrivée).

Réponse de l'IA : difficile d'imposer une baisse de note à de nouveaux arrivants. Les écarts s'expliquent par des débuts de carrière plus largement notés.